

Bonne pratique N°5

Outil de suivi de la mise en œuvre de l'Ad'AP

Gestionnaire :

Conseil Départemental de l'Eure (27)

Thématique(s) :

Acteurs associés
Outil de suivi

Contexte :

Suite au dépôt de son Ad'AP en septembre 2015, le CD 27 a fait appel à un bureau d'études extérieur pour fiabiliser les diagnostics d'accessibilité et les actions à mettre en œuvre pour rendre son patrimoine accessible. Dans le cadre de cette mission d'assistance, le département a également exigé la fourniture d'une base de données qui permette de suivre l'avancée des travaux ainsi que leur montant.

Description :

Dans la poursuite de leur mission de fiabilisation des diagnostics, le bureau d'étude Accesmétrie, missionné par le Conseil Départemental, a proposé à la collectivité un outil simple permettant à la fois :

- de rendre compte de l'état d'accessibilité des différents bâtiments : remise d'une fiche de synthèse par bâtiment listant point par point les actions à mettre en place au regard de la réglementation ainsi que le niveau d'accessibilité envisageable in fine ;
- d'estimer les actions nécessaires à mettre en œuvre à l'échelle du patrimoine, avec une décomposition facilitant l'appropriation par les équipes (décomposition par lots et par fonction possible) et la mise en place d'une stratégie en interne ;
- de suivre la réalisation de ces actions dans le temps mais également d'un point de vue financier.

Cette fonction permettra notamment d'estimer les éventuelles économies générées par la réalisation de travaux en régie et donc de motiver de possibles réorganisations ou formations nécessaires pour les équipes.

En proposant une approche pratique du niveau d'accessibilité et des travaux à mettre en œuvre par bâtiment, la base de données remise constitue donc également un outil d'aide à la décision pour orienter la suite de la démarche.

Bénéfice(s) attendu(s) :

L'action du bureau d'étude va permettre à la collectivité d'affiner sa stratégie d'intervention ainsi que le budget nécessaire à la mise en accessibilité. En effet, l'outil proposé permettra de mieux cerner les travaux qui pourront être réalisés en interne et donc générer une économie au regard des montants de travaux. Par contre, il s'agira probablement d'adapter l'actuelle organisation des équipes en charge de la maintenance des bâtiments et d'accompagner d'éventuelles montées en compétences au regard de certains travaux techniques spécifiques qui seraient retenus.